

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL460

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Balanant, M. Bru, Mme Florennes, M. Latombe, Mme Vichnievsky,
M. Barrot, M. Hammouche et M. Laqhila

ARTICLE 16

À la seconde phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« intéressé »,

insérer les mots :

« accompagné de son interprète, si besoin, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à assurer à l'étranger un accès effectif à la procédure en rendant possible sa pleine compréhension de son audition devant le juge des libertés et de la détention.